

PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE



DU DISTRICT
DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

Samedi 13 Octobre 2018

La Boite à Clous à Limeil Brévannes

ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne

- * Vérification des pouvoirs et remise des boitiers de vote
- * Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- * Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du 14/10/17 à Choisy le Roi
- * Allocution du Président du District, Thierry MERCIER
- * Approbation du Rapport Moral, saison 2017 & 2018
- * Rapport Financier au 30 Juin 2018
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) Approbation du rapport Financier au 30 Juin 2018*
- * Budget prévisionnel 2018 & 2019
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) Approbation du budget prévisionnel 2018 & 2019*
- * Retour sur les Indemnités Arbitrage
- * Lecture des palmarès et remise des récompenses
- * Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- * Remise officielle des ballons des «Challenges du Président du Conseil Général du Val de Marne » aux clubs du District
- * Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (*Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »*) être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à **en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 13 Septembre 2018**

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale

EMARGEMENT & VERIFICATION DES POUVOIRS ET REMISE DES BOITIERS DE VOTES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2018 A PLESSIS TREVISE

Les Clubs procèdent au vote Electronique.

Le procès-verbal est adopté à la majorité

Pour : **99,57 %**

**OUVERTURE DE LA SEANCE PAR Monsieur Thierry Mercier,
Président Du District Du Val De Marne**

Nombre de voix de l'Assemblée Générale : 1851

Ouverture de l'Assemblée à 09h25.

Nombre de clubs présents ou représentés à l'ouverture : 60 Clubs représentant : 1297 Voix

Ce nombre de voix a vite augmenté, le total atteint étant de 1404 Voix (75 %)

Quorum largement atteint.

Allocution de M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne

Mesdames, Messieurs,
Madame le Maire de Limeil Brévannes, Françoise LECOUFLE
Monsieur le Maire Adjoint, Philippe Llopis

Bonjour à tous et Bienvenue pour la 39ème Assemblée Générale District du Val de Marne de Football.

Avant de débiter notre Assemblée Générale, je vous demande, pour les amis qui nous ont quitté au cours de cette saison..... *quelques instants de silence en leur mémoire.*

Je tiens à saluer le Service des Sports de la Ville de Limeil Brévannes et M. Antonio EUGENIO, Président du club de Limeil AJ ainsi que leurs équipes qui ont tout mis en oeuvre pour que cette Assemblée Générale se fasse dans les meilleures conditions.

La représentativité des clubs : Au niveau national on est bien mais on doit encore se développer au niveau du Futsal et des féminines mais aussi du sports handicap.

On est en train de rénover le terrain du District – il va rester « foot à 7 » mais on pourra également en faire trois terrains de football à 5 (inauguration officielle le 31/10/18 à 17h) et vous serez les bienvenus.

Les licenciés. 27838 soit 2000 de plus que la saison dernière, de date à date. Il faut les accueillir mais surtout les garder. On les reçoit de mieux en mieux donc les jeunes restent davantage. Il y a 10 ans, il y avait 40% de renouvellement des licences dans le football

d'animation. Maintenant on est à +50%. C'est le résultat de votre travail –accueil – encadrement.

Pour les filles, depuis 2010/2011 on est en très grande progression mais là aussi, il faut les accueillir et bien les accueillir car encore plus que les garçons, elles sont volatiles.

Services civiques, c'est un vrai succès collectif. On a démarré doucement il y a 6 ans avec 22 et cela se passe de mieux en mieux. Cette année on en a 60 ce qui se révèle insuffisant – on en aura peut-être un ou deux en plus. Avec des formations gratuites. Cela coûte 50 euros par mois aux clubs. On est un peu plus sévère cette année surtout vers ceux qui ne font pas les efforts – formations, encadrements des rassemblements.

La Discipline, Régis Etienne interviendra en fin d'assemblée sur le nouveau code disciplinaire.

Arbitrage, un ou deux clubs se sont fait avoir avec le statut de l'arbitrage on ne peut déroger aux principes – il y a des règlements et on ne peut y déroger.

La CDA a un nouveau président José Dias (Freddy Harchay continue à nous aider mais il a pris du recul et apporte son expérience). Les effectifs sont stables.

Le prélèvement est en cours même si un peu de retard dû à certains réfractaires, mais ceux-ci seront pénalisés car ils n'auront pas d'arbitre. C'est un gros travail pour les salariés du District.

Les brassards, on vous en a distribué à l'entrée sur lesquels est écrit « fair play, respect lutte contre les incivilités et la violence » on fait des efforts ensemble pour que nos rencontres se déroulent le mieux possible. Tout le monde est d'accord donc ça va fonctionner. On fait en sorte que la violence recule et que notre sport se déroule dans de bonnes conditions.

Je ne rappellerai pas tout ce que l'on fait depuis 20 ans – carton blanc, Conseil des sages, Fair-Play – parfois décrié mais qui contribue au bon déroulement de nos rencontres.

Interdiction de stade – Le Préfet du Val de Marne a la possibilité de prononcer ces interdictions de stade. Cela a une influence certaine sur le comportement de certains éducateurs. Il faut calmer tous ces gens qui n'ont rien à faire autour des terrains de football (13 interdictions de stade en 5 ans). Un éducateur a eu une interdiction d'un an... On sait que cela peut arriver.

Délégués, depuis 4 ans, la LPIFF nous donnait une subvention de 8000 euros pour désigner des délégués sur les rencontres de Départementale 1 mais cette subvention a été supprimée et ces 8000 euros nous manquent. Il n'y aura plus de désignation systématique de délégué. Le délégué club est obligatoire sur chaque rencontre.

Football féminin, on est le seul district à organiser des rassemblements dans toutes les catégories d'âges preuve du travail effectué dans les clubs. L'accueil est capital. Là encore, il faut que nos jeunes filles soient encadrées par des éducateurs formés. Les labels sont toujours en augmentation. Les clubs se structurent.

Coupe du Monde Féminines en France en fin de saison, des places pour y assister sont disponibles à des prix très abordables (rien à voir avec les tarifs de la Coupe du Monde en Russie). Certains stades ne sont pas loin (Parc des Princes, Reims, Le Havre, Valenciennes...). On va voir ce qu'il nous sera possible de faire en collaboration avec le Conseil Départemental pour accompagner des jeunes joueuses à ces rencontres.

Cette saison création d'un critérium en U19F à 7 et en séniors à 7. On fera plus s'il faut faire plus.

Le Futsal, il manque encore et toujours de structures et on doit les aider. Il faut sortir de ce qui se fait actuellement – une équipe de copains – il faut travailler et former la aussi ces jeunes comme l'ont compris certains clubs du Val de Marne. 10/15 licenciés ce n'est pas suffisant. 3 clubs du Val de Marne font du très bon travail à ce niveau. (*Driss Taffine vas faire évoluer les clubs*).

La FMI, il y a encore du travail à faire ; on a eu un démarrage catastrophique cette saison. On a été patient mais on sera un peu plus sévère cette année. A la troisième non utilisation de la FMI ce sera match perdu. C'est malheureux d'être obligé d'en arriver là– on a déjà 6 clubs qui en sont déjà à la 3^{ème} non utilisation....Je sais bien que l'on reverse les amendes en matériel pédagogiques mais il faut être plus rigoureux et vigilants.

Les formations, on a toujours été un district très formateur (l'an passé, 800 journées de formation) .Les directives qui viennent de la LPIFF ne nous permettront peut- être plus de les faire sauf CFF1 -2 -3 – on faisait des PSC 1 et un module arbitrage mais on ne pourra peut-être plus.

Le tournoi International 20^{ème} édition, on s'est beaucoup battu pour continuer à le faire – la FFF nous aide à combler ce qui nous manquait. Pour l'an prochain il nous faudra trouver ce qui nous manque car ce tournoi fait des envieux. C'est le seul tournoi pérennisé depuis 20 ans. .Ceux qui veulent récupérer ce tournoi sont nombreux.

Cette année nous avons la France, l'Angleterre, le Japon et l'Autriche qui était demandeur depuis plus de 10 ans. Il se déroule dans 5 communes du Val de Marne. C'est un patrimoine. Cinq communes ont été choisies cette année alors que neuf avaient demandé à accueillir au moins une rencontre. Limeil, Vitry, Villiers, Le Plessis, Bonneuil.

Dans le futur, l'UEFA pourrait autoriser les rencontres sur terrain synthétique alors que maintenant on ne peut jouer que sur une pelouse.

L'avenir, les subventions sont en baisse ce qui est préoccupant même très préoccupant. Le partenariat avec la DDCS est divisé en deux ce qui représente un salaire. On y arrivera quand même. On recherche des solutions.

On a fait une formation avec le cabinet Parienté sur les « lois Macron » et l'URSAFF mais il y avait seulement 13 clubs présents. C'est insuffisant car gérer un club devient difficile. Il faut être très vigilant. C'était pour vous aider. Je voudrai que vous soyez intéressés par la question.

Prélèvement direct des frais d'arbitrage, vous avez souscrit à notre démarche et cela fonctionne.

Les licences propres, l'an passé on ne l'a pas fait. Avec la FMI cela se révèle moins indispensable. Certains clubs prennent les cotisations mais ne licencient pas les enfants... Il ne faut pas prendre le risque de ne pas licencier un enfant – cela ne vaut pas le coup.

Le District de Paris, il doit se faire – mais il faudra étudier ce que l'on a donné pendant trente ans à nos clubs parisiens accueillis avec plaisir. On devrait perdre environ 8000 licenciés.

Les pouvoirs, réfléchir et voter l'an prochain sur le nombre de pouvoirs que peut détenir un représentant de club. Dans certains districts il n'y a aucun pouvoir, certains en ont un ou deux. Dans le Val de Marne il y en a 5 donc on verra l'année prochaine.

L'an passé, 169 bénévoles au district Mais on a besoin.

Remerciements aux membres du personnel du District toujours à notre disposition et à notre service.

Merci au Conseil Départemental du Val de Marne, à la DDCS pour toute l'aide et l'écoute qu'ils nous apportent, à la FFF et à nos fournisseurs qui font des efforts et merci à tous ceux que j'ai oublié.

Je vous souhaite une très bonne saison dans le respect, le fairplay et l'amitié.

Intervention de M. Daniel GUERIN, Vice-Président du Conseil Départemental du Val de Marne chargé des Sports et des Anciens Combattants

Je voudrais vous saluer, je connais la plupart d'entre vous car je rayonne dans les communes du Val de Marne et je viens vous voir tous les ans pour cette assemblée générale.

Je dois excuser le Président Favier, retenu par d'autres obligations mais qui s'associe à moi pour saluer votre action et votre engagement.

Je ne sais pas s'il faut voir un signal particulier de bon caractère de me faire passer juste après le rappel des règles disciplinaires. Je veux croire que notre partenariat s'inscrit dans une autre démarche qui est celle de l'amitié, du soutien et de la solidarité au service du sport pour tous.

J'ai du plaisir à vous revoir pour vous annoncer des bonnes et des mauvaises nouvelles. Je vais commencer par les bonnes. Le Conseil départemental va continuer à vous accompagner pour l'ensemble de vos démarches comme il le fait depuis 50 ans. De façon structurelle, nous avons une convention qui nous lie, nous vous accueillons physiquement avec la Ville de Paris dans les locaux du District à proximité du Parc du Tremblay.

J'ai cru comprendre que nous avons un certains nombres d'évènements à fêter ensemble, l'inauguration du terrain synthétique que vous avez porté. Nous continuons à accompagner le tournoi international des U16, même si ne sont plus dans les mêmes conditions qui va se tenir comme chaque année. Certains élus locaux me demandent de faire plus. Le mieux c'est qu'on en parle. Ce sera aussi efficace.

Les « Challenges du Président » vont continuer et même en complément, on a pris en charge une part des tablettes pour les clubs qui n'en avaient pas encore.

On est engagé auprès du sport pour tous et du sport de haut niveau – on a des résultats remarquables dans le Val de Marne. On va continuer.

J'ai deux sujets de préoccupation à partager avec vous.

En particulier le devenir du Département du Val de Marne, ses moyens. Avec les collectivités locales, dans leur ensemble, on est embarqué dans la même galère. On nous donne moins d'argent et comme on ne peut pas augmenter les impôts locaux. Il faut faire mieux avec la même caisse. Le Conseil Départemental va devoir réduire la voilure dans la globalité de ses actions. L'intention du département n'est pas de faire porter l'effort sur le soutien au sport et plus particulièrement au sport pour tous car vous êtes des vecteurs de citoyenneté, de partage, d'appropriation des règles du jeu collectif c'est-à-dire des règles de la société. Il nous semble essentiel que le réseau sportif perdure ce qui ne peut être sans que les collectivités et l'état soient à vos côtés.

Les départements de la petite couronne ont un avenir menacé. Il y a les élus locaux et les technocrates qui souvent ne sont pas les mêmes. Certains technos n'ayant aucune connaissance du terrain, inventent des modèles administratifs hors sol et en rupture totale avec les citoyens et les territoires. On nous prépare l'opération Grand Paris. Les départements allaient être emportés par la Métropole et l'essentiel des compétences communales étant emportées par les EPT. Il nous restait éventuellement à inaugurer les chrysanthèmes et à nous rendre aux monuments aux morts. C'est un peu limité pour la vie

locale. Les communes les départements se sont battues et se battent encore parce qu'on pense que la proximité est importante pour la vie locale et les services publiques et des citoyens. On a lancé une pétition qui a déjà recueilli 50.000 signatures pour défendre nos institutions et je vous engage à vous mobiliser pour soutenir cette action.

Ma seconde inquiétude concerne les moyens dont doit bénéficier le sport. Dans le cadre de la limitation du déficit public, le sport va payer un lourd tribut. La Présidente du CROSIF vient de transmettre une lettre ouverte à la Ministre des sports pour lui faire part de ses inquiétudes. On est en train de pomper l'argent du CNDS dédié au sport, pour l'utiliser à autre chose et le peu qui reste, on l'oriente vers le sport professionnel, les grands équipements et les jeux Olympiques.

Il y a un souci. Si on veut faire d'un pays une somme de clubs professionnels financiarisés et se contenter comme éléments emblématiques de construire de grands équipements qui vont servir deux fois quinze jours ce n'est pas ma conception du sport en France. Ma conception du sport c'est ce que vous faites tous les jours c'est accueillir nos jeunes et nos moins jeunes, animer, former, éduquer au sport et à ses valeurs. On ne le fera pas sans vous ni sans que vous n'ayez un minimum de moyens.

Déjà, la baisse des crédits alloués au sport entre 2016 et 2017 a conduit à une baisse de 3.5% des clubs et que si l'on ne fait rien, d'ici 6 ans, on perdrait 25% des bénévoles.

Je veux vous appeler à vous mobiliser pour faire entendre notre voix. C'est un combat citoyen car je pense qu'il n'y a pas de société sans sport et sans valeur. Vous les portez, vous les défendez, Nous sommes à vos côtés pour ce combat

Thierry Mercier = Merci Daniel pour cette intervention. On retient la bonne nouvelle, le tournoi sera pérennisé, les mauvaises, on les partage déjà.

Intervention de M. Philippe GUILLOTON, Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je dois tout d'abord excuser l'absence de Monsieur le Préfet que je représente ce matin.

Je veux vous rassurer sur le partenariat qui existe entre le District et l'état. Il est vrai qu'il y a des tensions au niveau financier mais soyez rassurés que nous faisons le maximum pour amortir cette période difficile. Le niveau des financements accordés entre 2017 et 2018 a certes diminué mais nous faisons le maximum pour préserver les actions qui vous ont été présentées tout à l'heure et notamment le développement et le maintien du football dans les quartiers dans le cadre de la politique de la ville, la lutte contre la violence dans le sport et puis deux actions d'actualité

Une en lien avec les Jeux Olympiques de 2024 et une en lien avec le développement du football féminin notamment en lien avec la Coupe du Monde des Féminines. Reims et Valenciennes ne sont pas très loin.

Il y a les services civiques – vous êtes exemplaires en la matière car c'est la plaque tournante dans le football – le district a 65 jeunes en service civique puisque je viens de signer un courrier vous dotant de 5 nouveaux services civiques.

Voilà ce que je voulais vous dire et je voulais vous rassurer et vous dire que même si les temps sont difficiles au niveau financier et cela concerne tous les niveaux de la société, je voudrais vous dire que l'on est toujours à vos côtés pour promouvoir ce beau sport qu'est le football.

Intervention de M. Régis ETIENNE, Membre du Comité de Direction (Nouveau Barème disciplinaire)

Je ne vous parle pas du barème disciplinaire mais je vais vous parler du règlement disciplinaire qui a été modifié par la FFF depuis le 1^{er} juillet 2017.

Les délais ont été raccourcis par la FFF (convocation, appel, pour statuer,...)

C'est important car certains clubs sont « hors délais » au niveau des appels.

Les sanctions ont été clarifiées (propos) ainsi que les blessures et sont donc beaucoup plus ciblées.

On peut sanctionner les complices ou ceux qui ont encouragé les actes.

Ce qui est diffusé sur les réseaux sociaux peut être retenu et peut être considéré comme facteur aggravant. On ne peut pas mettre n'importe quoi sur « facebook » et la commission peut s'autosaisir de l'affaire.

On peut sanctionner un licencié de fait comme un parent qui accompagne régulièrement son enfant et qui a un comportement répréhensible– il n'est peut- être pas licencié actuellement mais cela veut dire qu'il ne le sera pas demain.

La commission Informatique et liberté nous interdit de publier les sanctions, on peut les diffuser sous certaines conditions.

Un appel n'est pas suspensif sauf si la commission de première instance l'a précisé.

Les sanctions sont transmises par voie électronique et il nous est possible de voir si connaissance en a été prise par qui et quand. Les sanctions courtes – inférieures à 6 matchs- sont transmises par le biais de footclub et sur l'espace personnel du licencié.

Maintenant la mise en instruction est liée au motif : mise en instruction si atteinte à l'intégrité physique d'un officiel et des personnes y compris la tentative, implication dans un acte frauduleux. Idem pour les dirigeants et pour les clubs ce qui touche à la sécurité autour du match et les actes frauduleux (joueurs sans licences – feuilles de match de complaisance...)

Procédure contradictoire : depuis le 1^{er} juillet 2017 la contradiction est considérée comme effective dès lors que le motif de l'exclusion a été porté sur la feuille de match et que le capitaine ou le dirigeant l'a signée. La commission de discipline peut donc décider des sanctions dès le mardi suivant ; les joueurs ont donc intérêt à faire un rapport ou se présenter spontanément dès le mardi suivant au district.

Procédure d'appel : il faut obligatoirement préciser quand la sanction contestée a été prise, la décision, le nom de la commission et la date de la réunion. A défaut de ces éléments, l'appel sera rejeté.

Suggestion : lire et faire lire le barème disciplinaire à tous ses adhérents voire les afficher dans les vestiaires.

Les 20 et 21 octobre c'est la journée « je joue, je vous respecte ». Merci de signer les chartes et de nous les retourner.

Merci pour votre écoute.

Intervention de M. Patrick DARDENNES, Membre du Comité de Direction (Commission Football d'Animation)

Bonjour à toutes et tous.

Je voulais faire un retour sur les réunions du football d'animation qui se sont déroulées en début de saison. Ces réunions ont été décentralisées pour permettre aux clubs d'être plus proches des lieux de réunions et de gagner du temps, avoir plus de disponibilités.

Je dois d'abord remercier les trois clubs qui nous ont accueillis – Valenton, Choisy le Roi et Charenton.

Le football d'animation est très important pour les clubs et le District. L'objectif de ces réunions était d'échanger avec vous sur le fonctionnement de la commission de Football d'animation et l'évolution des règlements.

Les quatre points évoqués c'était un rappel sur les informations. Il est important que les clubs aient les informations au niveau des règlements, des calendriers, que tout soit concentré. C'est au point aujourd'hui, ça fonctionne bien. Vous avez tout sur le site du District. Les éducateurs y ont accès et peuvent sans problème se rendre sans difficultés sur les terrains et connaître tous les règlements. Sur le journal E-FOOT il y a toutes les semaines, un retour de la commission football d'animation, sur son activité. J'insiste sur le fait que cette commission n'est pas une commission sanction, elle est là pour vous aider et est à votre disposition.

Le deuxième point est un soutien aux clubs Nous avons des référents par zone – 3 zones.

Ces référents sont là pour vous aider et vous soutenir, et à votre disposition.

L'idée n'est pas de dire, vous n'avez pas fait ceci, vous n'avez pas fait cela. On sanctionne et vous passez à la caisse. On est là pour voir les problématiques, les difficultés qu'il peut y avoir.

Le troisième point évoqué est le côté administratif et en particulier la FMI. La FMI était obligatoire en U11 et cette année on a démarré en U13. L'an passé, en U11, on a vu une évolution tout au long de l'année. Ce n'était pas satisfaisant mais c'était la première année. Il y a un point important c'est qu'il faut avoir une réelle volonté de mettre cette FMI en place au niveau du football d'animation. Pour le football à 11, elle fonctionne sauf rares cas de problèmes techniques. Sur le football d'animation, on doit avoir le même taux d'utilisation. La première journée on a des résultats très faibles. C'est le rodage mais ce que l'on voit surtout c'est certains éducateurs qui ne peuvent pas utiliser la tablette car ils n'ont rien préparé, ils n'ont pas de code d'accès, n'ont pas forcément eu la formation. On vous demande donc d'être très vigilants et attentifs. Il y a des formations, on est prêts à se déplacer si un club a plusieurs éducateurs à former. La FMI est pratique, rapide vraiment, n'hésitez pas si vous avez des difficultés à revenir vers nous. Il faut que cette FMI fonctionne.

Le quatrième point, avec la direction technique et Driss Tafinine (CDT DAP), les nouvelles lois du jeu et les nouvelles pratiques. Ces réunions ont permis beaucoup d'échange et de partages.

Pour ces réunions décentralisées, 80% de présence l'an passé 50%

C'est la première réunion de l'année ou en présente tout le football d'animation, son fonctionnement, au cours de laquelle vous pouvez échanger. On peut regretter que 16 clubs

ne se soient pas présentés. On se déplace pour que vous ayez moins de transport. Les clubs pouvaient changer de zones si c'était plus pratique pour la personne. Cela a permis d'améliorer les choses mais on regrette l'absence des 16 clubs qui n'ont pas trouvé au moins une personne pour venir.

Tous les joueurs licenciés d'un club participent à la vie du district, tous les joueurs qui participent à la vie du district sont licenciés, tous les joueurs convoqués doivent avoir le même temps de jeu, pas un qui joue seulement 5 minutes parce qu'il est un peu moins bon que les autres.

Dessin, on va tous dans le même sens...

Au-delà du foot, il y a toutes les valeurs à faire passer.

Thierry Mercier = il faut souligner le travail énorme fourni par la commission du football d'animation sous l'égide d'Emile Amsellem qui se réunit tous les lundis et qui passe beaucoup de temps pour que vous puissiez évoluer dans de bonnes conditions.

Intervention de Mme Lili FERREIRA, Directrice Administrative (Rappel modalités prélèvement clubs : Frais Arbitrage)

Voici le fonctionnement du défraiement des arbitres par virement :

- Prélèvement des clubs autour du 25 du mois N de 10% du montant annuel prévisionnel des indemnités U15 aux Séniors (*Calcul effectué d'après les engagements effectués*).
- Vérification des présences via la FMI par la CDA
- Transmission au service comptable par la CDA de la liste des arbitres à régler et du montant
- Virement aux arbitres autour du 10 du mois N+1
- Réajustement 2 fois dans la saison : le 31 décembre et le 30 Mai pour que le prélèvement de Juin (dernier de la saison) soit régularisé.

Quelques précisions :

Le District prélève en direct au lieu de débiter le compte club (*moins de risques d'impayés en fin d'exercice, si arrêt d'un club et les frais d'Arbitrage représentant une somme importante*)
L'arbitre devra laisser au club recevant sa fiche de frais.

- Plus à prévoir de chèques ou espèces (*Sauf pour les rencontres de Coupes ou des demandes*)
- Suppression de la relation argent Clubs – Arbitres
- Prélèvements direct sur le compte bancaire du club
- L'arbitre doit fournir obligatoirement une feuille de frais au club à la fin de la rencontre

APPROBATION DU RAPPORT MORAL, SAISON 2017 & 2018

Le rapport moral est adopté à la majorité

Pour : 97,01 %

RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2018

La trésorière du District, Marie Christine CATELAN-FONTAINE fait lecture du bilan financier du District pour la saison 2017/2018. Il précise que notre district a des finances saines.

Après lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaires aux Comptes, les clubs sont invités à procéder au vote électronique pour l'approbation du rapport Financier au 30 Juin 2018.

Le rapport financier est adopté à la majorité

Pour : **98,87 %**

BUDGET PREVISIONNEL 2018 & 2019

Après lectures des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes, les clubs sont invités à procéder au vote électronique pour l'approbation du budget prévisionnel 2018 & 2019.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité

Pour : **95,07 %**

QUESTIONS DIVERSES (Aucune Présentée par les clubs)

LECTURE DES PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES

Dirigeant Médillés

OR	BUCHMULLER Annie (La Cristolienne FC)
	BUCHMULLER Renald (La Cristolienne FC)
ARGENT	ROUSSARIE Maurice (Maisons Alfort FC)
BRONZE	BEN AHMED Farid (Marolles FC)
	BENAYOUN Maurice (UJA Maccabi Paris)
	BENGUIGUI Jean-Jacques (UJA Maccabi Paris)
	BOKOBZA Hector (UJA Maccabi Paris)
	GUETTA Norbert (UJA Maccabi Paris)
	NASCA Jean-Philippe (Maisons Alfort FC)
	SADOUKI Jean-Luc (Maisons Alfort FC)

Champions D1

SENIORS	CHARENTON CAP
CDM	LUSITANOS US
ANCIENS	CRETEIL UF
U19	VITRY CA

U17	GOBELINS FC
U15	ALFORTVILLE US
FUTSAL	CRETEIL PALAIS FUTSAL

Vainqueur Challenge du « Fair-Play » -Coupe du Préfet du Val de Marne

AS Ultra Marine

Challenge du Club Dynamique

Les clubs ayant moins de 200 licenciés :

- Marolles FC
- Gentilly US
- Asomba

Les clubs ayant entre 201 et 500 licenciés :

- Port. Aca Champigny
- Ecole Plésseenne De Foot
- Kremlin Bicêtre CSA

Les clubs ayant plus de 500 licenciés :

- Créteil Lusitanos US
- Maisons Alfort FC
- Gobelins FC

Les trois clubs de chacune des catégories seront récompensés et recevront :

- un Challenge qui restera la propriété du club,
- un diplôme,
- le remboursement des licences « dirigeant(e)s » de la saison écoulée,
- un avoir de 100 euros sur les inscriptions aux stages du District pour la saison suivante.

Challenge du « Fair-Play »

	EQUIPES	DIVISION	PENALITES	Retrait point(s) au Classement
	Classement Général			
1-	AS ULTRA MARINE	D3.B	15	0
2-	LIMEIL AJ (2)	D3.A	16	0
3-	IVRY US (4)	D3.B	17	0
	Classement par Division			
1-	SUCY FC (2)	D1	26	0
2-	VINCENNES CO (2)	D2.B	20	0
3-	AS ULTRA MARINE	D3.B	15	0

Ballons des Challenges du Président du Conseil Départemental

Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

	Taille 4	Taille 5	Futsal
+900 seniors/jeunes		20	
+500 seniors/jeunes		16	
+300 seniors/jeunes		12	
+100 seniors/jeunes		8	
+50 seniors/jeunes		4	
+10 seniors/jeunes		2	
Effectif réduit	6		
Féminines		5	
CDM/Anciens		2	
Futsal			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	28	2			2
553055	A. S. C. VITRY	51			2	2
553616	A. S. F. LUATS	23	2			2
551657	A. S. ULTRA MARINE	162	10	6		16
590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	36	2			2
614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	68	2			2
521869	ALFORTVILLE US	684	23	6		29
549008	AMICALE CLUB 2000	31	2			2
690329	APSAP MEDIBALLES	73	2			2
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	348	19	6		25
500723	ARRIGHI A.S.	89	2			2
547434	ARSENAL A.C.	26	2			2
554257	ASPTT VILLECRESNES	233	10	6		16
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	474	17	6		23
532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	27	2			2
533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	165	10	6		16
500651	BOISSY F.C.	299	10	6		16
548423	BOISSY U.J.	52	4		2	6
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	563	23	6		29
552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	303			2	2
500791	BRY F.C.	458	18	6		24
549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL	16			2	2
500752	CACHAN A.S.C. C.O.	592	23	6		29
511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	503	18	6		24
524161	CAUDACIENNE ENT.S.	225	8	6		14
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	442	12	6	2	20
553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	45		6	2	8
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	613	23	6		29
512666	CHANTIERS PARIS U.A.	315	12	6		18
500012	CHARENTON C.A.P.	662	18	6		24
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	430	14	6	2	22
500031	CHOISY LE ROI A.S.	642	23	6	2	31
551095	CIToyEN DU MONDE	17			2	2
582428	CRETEIL FOOT CLUB	15	2			2
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	1206	25	6		31
851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	32			2	2
546194	DECLIC CHOISY LE ROI	18	2			2
600787	DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.	51	2			2
539141	DESportiva VIMARANENSE IVRY A.	87	2			2
550586	DOS NORTHENOS VITRY A.S.	21	2			2
524134	DOUZIEME CA	23	2			2
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	259	8	6		14

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
551989	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	264	8	6		14
553004	F. C. MANDRES PERIGNY	202	8	6		14
581745	F.C. ESPERANTO	38	2			2
581713	F.C. ORLY	12	2			2
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	667	18	6		24
551314	FONTENAYSIENNE ENTENTE	40	2			2
582262	FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	71		6		6
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	533	23	6		29
550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	32	2			2
500494	FRESNES A.A.S.	512	18	6		24
563866	FUTSAL SUCY CLUB	16			2	2
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	302	19	6		25
550013	GENTILLY U.S.	71		6		6
523264	GOBELINS F.C.	1422	27	6		33
500716	HAY LES ROSES C.A.	328	12			12
537053	JOINVILLE R.C.	744	23	6		29
581892	KOPP 97	27	2			2
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	403	19	6		25
581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	116			2	2
538793	LA CRISTOLIENNE	28	2			2
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	504	23	6		29
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	657	18	6		24
546853	MACCABI CRETEIL F.C.	70	2			2
542388	MAISONS ALFORT F.C.	1152	27	6		33
542493	MAROLLES EN BRIE U.S.	22	2			2
534669	MAROLLES F.C.	162	4	6		10
535201	MENUIBLAN A.S.	22	2			2
581708	MINIS AND MAXIS	110		6		6
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	479	14	6		20
518152	NOISEAU STE S.	147	10	6		16
550465	O. CLUB D'IVRY	243	8	6		14
581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	100	8	6		14
848168	ORLY A.C.	63	2			2
510193	ORMESSON U.S.	513	18	6		24
553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	63	2			2
500568	PARIS F.C.	1108	7	6		13
563633	PARIS FRANCE FOOTBALL	24	2			2
535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	40	2			2
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	1122	27	6		33
547613	PARTENAIRES A.C.	47	2			2
545415	PEROU A.S.A.F.	54	9			9
532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	29	2			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
532125	PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A.	368	14	6		20
545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	26	2			2
544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	56	2		2	4
544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	53	2			2
552646	R.C. PARIS 10	322	12	6		18
851509	RUNGIS FUTSAL	32			2	2
507502	RUNGIS U.S.	447	14	6		20
535547	SANTENY SP.L.	105	2	6		8
540531	SPORTING CLUB PARIS	316	7		2	9
582118	SPORT, FOOT, CLUB CHENNEVIÈRES	28	2			2
520523	ST MANDE F.C.	478	14	6		20
739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	226	5	6		11
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	709	18	6		24
521870	SUCY F.C.	658	23	6		29
551269	SUPREMES BELIERS	55	2			2
512963	THIAIS F.C.	520	23	6		29
533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.	42	2			2
548355	TREMBLAY A.J.	22	2			2
537133	TROPICAL A.C.	67	2			2
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	263	15	6		21
551094	U. S. CRETEIL FUTSAL	47	2			2
581200	U. S. DE NOGENT 94	46	2			2
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	882	23	6		29
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	622	21	6		27
582116	ULTRA FUTSAL CLUB 94	17			2	2
535208	VAL DE FONTENAY AS	449	17	6		23
527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	409	19	6		25
550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	24	2			2
550114	VIKING CLUB PARIS	93	4		2	6
547364	VILLEJUIF CITY FUTSAL	40			2	2
519839	VILLEJUIF U.S.	901	27	6		33
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	586	23	6	2	31
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	136	8	6		14
500591	VILLENEUVOIS F.C. CHEMINOTS	306	14	6		20
540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	45	2			2
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	498	14	6		20
500138	VINCENNOIS C.O.	1139	27	6		33
500004	VITRY C.A.	759	18	6	2	26
529210	VITRY E.S.	582	23	6		29
	TOTAL		1145	396	40	1579

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A 12H15

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, Thierry MERCIER invite tous les membres présents à partager le pot de l'amitié.

Le Président,
Thierry MERCIER

Le Secrétaire Général,
Jean-Jacques COMBAL

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.